

D2024-54

VILLE DU PECQ  
D E C I S I O N  
1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : contrat de location de jeux gonflables

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le souhait de la Ville de louer des structures gonflables pour la « Fête ô Pecq 2024 »,

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société EUROP EVENT, sise 4, rue Eugène Freyssinet 95740 FREPILLON, un contrat de location pour un montant total de 6.790,80 € TTC.

De préciser que la date de la prestation est fixée au 22/06/2024 à partir de 6h00 au Parc Corbière – route de Carrières 78230 LE PECQ.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 19/03/2024



Laurence BERNARD